



ENERGIES  
ALTERNATIVES  
*Solaire, éolien,  
biomasse,*  
...

TECHNOLOGIES  
DE L'EAU  
*Traitement,  
gestion décentralisée,*  
...

CHIMIE  
VERTE  
*Biocarburants,  
biomatériaux,*  
...

EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUE  
*Eclairage,  
chauffage,*  
...

TECHNOLOGIES  
MÉDICALES  
*Appareils de diagnostic,  
prothèses,*  
...

Fonds investissant dans des entreprises éco-innovantes

# FCPI Générations Futures 2

## Qu'est ce qu'un FCPI ?

Un FCPI, Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, est un fonds à risque investi au minimum à 60% dans des sociétés européennes à caractère innovant<sup>1</sup> majoritairement non cotées. Le pourcentage restant (0 à 40%) est investi dans une sélection d'OPCVM de trésorerie ou d'actions.

<sup>1</sup> Le caractère innovant d'une société s'apprécie soit en fonction de ses dépenses de recherche et de développement, soit par l'attribution d'un label par OSEO (Agence française de l'innovation)

L'équipe Private Equity  
de Oddo Asset Management  
souhaite vous faire bénéficier  
de son expertise,  
acquise avec le FCPI  
Génération Futures,  
en lançant

le **FCPI**  
**Génération Futures 2**

### Le FCPI, un double avantage fiscal

#### Dès la souscription ...

Le FCPI est un des outils de défiscalisation les plus intéressants. Il vous permet dès la souscription de bénéficier d'une réduction d'impôts à hauteur de 25% de votre versement

	Célibataire	Couple
Plafond donnant droit à une réduction d'impôt	12 000 €	24 000 €
Réduction d'impôt maximale	3 000 €	6 000 €

#### ... et jusqu'au versement des plus-values

A cette réduction d'impôts initiale s'ajoute une exonération d'impôts sur les plus-values (hors prélèvements sociaux) en contrepartie de 5 ans de conservation des parts. Le FCPI offre par ailleurs une possibilité de rachat des parts sans commission au-delà d'une période de 6,5 ans.

### Une philosophie d'investissement axée prioritairement sur l'éco-innovation

#### L'éco-innovation, un enjeu majeur

Face à la pression croissante exercée sur notre écosystème, pouvoirs publics, consommateurs et entreprises ont conscience de la nécessité d'inscrire la croissance économique dans une logique de développement durable. De nombreuses entreprises, dites éco-innovantes, développent des projets autour de trois thématiques :

- l'énergie, qui doit devenir renouvelable et moins polluante
- les ressources, dont l'utilisation doit être optimisée
- la toxicité de certains produits, à laquelle il faut trouver des alternatives.

Ainsi l'éco-innovation constitue un enjeu majeur pour l'environnement, mais aussi une réelle opportunité économique. C'est aussi un secteur dynamique, caractérisé actuellement par un grand nombre d'initiatives et de projets.

#### Une ouverture sur toutes les technologies innovantes

D'autres secteurs de technologies innovantes présentent également des perspectives prometteuses. C'est le cas entre autres du secteur des technologies médicales, qui bénéficie de l'allongement de la durée de la vie et du développement des soins à la personne.



Code ISIN FR0010487322

Période de souscription jusqu'au 31/12/2007

Minimum de souscription 1 000 €

Valorisation Semestrielle

Durée du fonds 8 ans, prorogeable  
deux fois de 1 an

Droits d'entrée 5% TTC

Commission de gestion 3.4% TTC

Commission de rachat  
avant 6,5 ans 4% TTC  
après 6,5 ans néant

Dépositaire Oddo et Cie

Valorisateur Oddo Asset Management

Commissaire aux comptes Deloitte & Associés

Reporting Semestriel

## FCPI Générations Futures 2 : profitez de notre expertise

### Le groupe Oddo, un leader dans le domaine des FCPI

Le groupe Oddo est présent dans différents métiers de la finance (banque d'affaires, gestion d'actifs, private banking, intermédiation). Notre groupe a commercialisé des FCPI avec succès depuis plus de 10 ans et bénéficie d'un pôle de recherche de premier plan sur les valeurs technologiques.

### Une équipe de gestion, un vrai savoir-faire

L'équipe de gestion de Private Equity de Oddo Asset Management vous fait bénéficier, avec le FCPI Générations Futures 2, de son savoir-faire dans le domaine de l'éco-innovation. Cette équipe se compose de collaborateurs aux expertises complémentaires (gestion de FCPI, analyse financière, développement durable, financement d'entreprises, etc.)

### Une approche très sélective des investissements

Notre FCPI Générations Futures 2 est investi prioritairement dans des sociétés éco-innovantes avec une approche plurisectorielle. Le portefeuille est équilibré entre des opérations de développement (sociétés en forte croissance et rentables) et des opérations plus risquées (sociétés en fin de phase de R&D et en début de commercialisation). L'actif du FCPI sera majoritairement constitué de titres d'entreprises dites "innovantes" dont une part importante sera constituée de titres non cotés.

Afin de détecter les plus belles "pépites", l'équipe consacre 4 à 8 mois entre le début de l'étude d'une société et l'investissement effectif pour étudier de nombreux critères comme la valeur ajoutée du produit proposé, les perspectives de rentabilité et de développement, l'environnement concurrentiel. Elle est tout particulièrement attentive à la qualité des équipes et à l'expérience du management.

L'étude d'investissement est réalisée par l'équipe de gestion et la décision finale est prise par le Comité de Direction après consultation du Comité d'Investissement composé d'experts reconnus dans les domaines de la création d'entreprises et de l'éco-innovation.

### Une forte implication dans l'accompagnement des entrepreneurs

Notre équipe accompagne les sociétés dans lesquelles nous investissons en siégeant aux Conseils d'Administration ou aux Conseils de Surveillance et en participant activement à la stratégie de développement, aux côtés des entrepreneurs.

Frais de fonctionnement	Montant ou % Max. TTC	Assiette	Périodicité
Rémunération de la Société de gestion	3.4%	Actif Net du Fonds	Annuelle
Droit d'entrée	5%	Montant de la souscription	A la souscription
Droit de sortie (acquis au Fonds)	4%	Montant du rachat	Uniquement en cas de rachat avant expiration du délai de blocage. Nul au delà de ce délai.
Rémunération du Dépositaire	0.10%	Actif Net	Semestrielle
Frais de constitution	1%	Montant des souscriptions totales	Annuelle (1 <sup>er</sup> exercice)
Rémunération du Commissaire aux comptes	0.042% avec un minimum de 9 000 €	Actif Net	Annuelle
Commission de gestion administrative et comptable + Frais d'impression et d'envoi de documents d'information	0.15% avec un minimum de 25 000 € par an	Actif Net	Annuelle
Frais d'investissement liés aux opérations réalisées et non réalisées	0.5%	Actif Net	Annuelle



**ASSET  
MANAGEMENT**

## Avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers

L'Autorité des Marchés Financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent aux FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation). Lors de votre investissement, vous devez tenir compte des éléments suivants :

- Le Fonds va investir au moins soixante (60) % des sommes collectées dans des entreprises à caractère innovant ayant moins de 2000 salariés et n'étant pas détenues majoritairement par une ou plusieurs personnes morales. Les quarante (40) % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le règlement et la notice du FCPI).

- La performance du Fonds dépendra du succès des projets de ces entreprises. Ces projets étant innovants et risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement. En contrepartie des possibilités de gain associées à ces innovations et de l'avantage fiscal, vous devez prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent.

- Votre argent peut être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds, sous le contrôle du Commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de la valeur liquidative est délicat.

- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, le seuil de soixante (60) % précédemment évoqué devra être respecté dans un délai maximum de deux exercices et vous devez conserver vos parts pendant au moins cinq ans. Cependant, la durée optimale de placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissement du Fonds dans des entreprises dont le délai de maturation peut être plus long.

- Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre porteur de parts, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé ce fonds.

A la fin juin 2007, le taux d'investissement dans des entreprises éligibles des FCPI gérés par Oddo Asset Management est le suivant  
Date de création : octobre 2006

Nom du FCPI : FCPI Générations Futures

Taux d'investissement en titres éligibles : 16%\*

Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles : mars 2009

\* Ce pourcentage correspond à la réalisation de trois dossiers d'investissement ; pour un montant global de 6,35 M€, pour lesquels le fonds est en période d'exclusivité et dont la réalisation est prévue dans le courant du mois de juin. Le fonds est par ailleurs en phase de négociations avancées sur trois autres dossiers pour un montant de 5,4 M€ d'investissements.



Oddo AM - FCPI Générations Futures 2, 07/2007  
Crédit Photos : GettyImages, libres de droits.

Cette documentation a été  
imprimé sur de l'Era Pure Offset 100%  
Fabriqué à partir de fibres  
100% recyclées désencrées



La fabrication de ce papier se fait  
sans métaux lourds et est  
certifiée ISO 14001 et ISO 9001

